



Tableau 1

Taxe d'accise nette établie en dollars sur les produits pétroliers pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020

Produit pétrolier	2018-2019 (\$)	2019-2020 (\$)
Combustible diesel	1 263 286 000	1 239 593 000
Essence au plomb	-	-
Essence sans plomb	4 574 940 000	4 511 441 000
Essence d'aviation au plomb	-	-
Essence d'aviation sans plomb	-	-
Combustible d'aviation	-	-
Total	5 951 462 000	5 882 190 000

Remarques :

1. Tous les nombres sont arrondis au millier près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
2. Les données sont en date du 1er novembre 2021 et peuvent être modifiées.
3. Tous les montants correspondent à la taxe d'accise établie, nette de tout remboursement approuvé (taxe établie - remboursements approuvés).
4. Les montants établis déclarés ici sont ceux perçus par l'Agence du revenu du Canada seulement et excluent les montants perçus par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Par conséquent, les montants déclarés ici ne seront pas harmonisés avec les autres publications du gouvernement du Canada qui contiennent les montants perçus par l'Agence et l'ASFC (p. ex., les comptes publics).
5. Les montants établis déclarés ici utilisent une source de données différente de celle utilisée pour les comptes publics et les états financiers vérifiés de l'Agence du revenu du Canada - Activités administrées par l'Agence. Par conséquent, les montants établis déclarés ici peuvent ne pas correspondre à ces publications.
6. Un tiret [-] indique que l'information a été supprimée pour des raisons de confidentialité.